



Syndicat de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

CCHSCT de l'ONF

02 juillet 2019

Compte-rendu

CCHSCT présidé par Jean-Marie AURAND

Séance menée tambour battant (début : 9h30 – Fin : 13h50), le DG préférant rapidement

Déclarations liminaires

Une minute de silence est observée suite aux décès de collègues.

Lecture de [notre déclaration liminaire](#).

DG : c'est mon dernier CCHSCT comme DG ONF. J'ai mené cet intérim de la manière la plus honnête et avec le plus de conviction possible, avec le souci de l'intérêt général et de porter les valeurs de l'Etablissement au service d'une politique. La mission d'audit est une chance pour l'ONF afin de proposer des solutions durables au gouvernement. Celui-ci prendra des arbitrages. Il va falloir moderniser les fonctions de production et supports, vous êtes d'ailleurs les premiers à le dire. Il va falloir aussi être plus transparents et avoir une nouvelle gouvernance.

Est évoqué le cas d'une personne en DT à qui on propose un contrat à durée indéterminée après un CDD. Cette personne a demandé une rencontre à laquelle on a refusé la participation d'un syndicaliste. L'entretien s'est mal passé et le contrat a été retiré.

Le DG a été alerté. Il a demandé un rapport et une décision sera prise rapidement (une information de la suite sera faite lors du prochain CTC).

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril (vote)

Le secrétaire du CCHSCT n'a rien reçu en préalable.

Responsable département SST : fait son mea culpa car il ne l'a pas envoyé

Demande de report de ce point au CCHSCT suivant.

II. Approbation du règlement intérieur (vote)

Règlement déjà proposé, et refusé par les représentants du personnel. On nous propose un nouvel examen du règlement intérieur, mais sans réelle prise en compte des remarques formulées, notamment l'absence de mention du poste d'ISST. La direction invoque le fait que les ISST ne sont pas prévus dans les EPIC.

EFA CGC indique qu'une résolution du CA a décidé d'appliquer le décret 82-453 pour constituer un CCHSCT, donc il n'y a pas de raison d'y contrevenir pour l'ISST, notre EPIC étant dérogatoire. Le règlement intérieur approuvé en 2016 peut continuer de s'appliquer tant que le nouveau n'est pas voté.

Le DG indique qu'il n'est pas contre les ISST, mais il n'a pas voulu en tant qu'intérimaire faire ce choix. C'est son successeur qui décidera.

III. Cahier des charges expertise « suppression des emplois » (vote)

Le DG est d'accord sur cette expertise. Le sujet est de valider le cahier des charges pour passer un marché.

EFA CGC demande que l'audit socio organisationnel de 2011 soit inclus dans la base documentaire.

Suite à discussion le DG propose : d'ajouter l'ASO dans les références, une réunion de lancement en septembre voire un CCHSCT extraordinaire après que l'entreprise soit sélectionnée, l'expertise s'attachera à assurer un panel de situations représentatives du travail sur l'ensemble du territoire national incluant les départements d'Outre-mer.

Vote pour à l'unanimité.

IV. Réponse aux points de la motion du 16 avril

Le responsable département SST apporte des réponses à la motion intersyndicale.

Nous noterons que les seuls bilans SST disponibles sont plutôt anciens (2015-2016). Aucun bilan de la médecine du travail. On nous promet un bilan SST 2018 complet pour septembre, pour préparer un plan de prévention pluriannuel conséquent.

Parmi les sujets qui avancent :

- L'entreprise *Pictura innovation* est chargée de développer le rouleau encreur (le matériel, son entretien et la peinture) à partir de plusieurs prototypes, le CCHSCT sera dans la boucle (MM. Richard et Haeussler y participeront)
- Le projet d'accord-cadre RPS sera inscrit à l'agenda social 2020
- Le guide des risques professionnels sera refait au fur et à mesure avec des représentants du CCHSCT (M. Richard verra pour désigner des membres du CHSCT intéressés)
- Risques routiers au sens large (engins et voitures) une campagne de sensibilisation et d'affichage est prévue
- DUER = avoir un DUER national : création d'un groupe de travail avec des représentants du CCHSCT (M. Richard verra pour désigner des membres du CHSCT intéressés) au 1er trimestre 2020. Le DG est d'accord pour que les suppléants participent à ces groupes de travail. Le but est d'avoir un canevas de DUER et une méthodologie de calcul des risques et des occurrences qui puissent ensuite être déployés dans les territoires pour uniformiser les DUER locaux.
- Télétravail : une enquête vient d'être lancée avec la commission à laquelle participent toutes les organisations syndicales.

EFA CGC n'est pas d'accord sur la méthode de réponse à cette motion. Nous avons l'impression que le CCHSCT n'est pas impliqué dans l'élaboration du programme de prévention. Après discussions, nous convenons d'une méthode de travail qui soit efficace pour tous. A suivre si les promesses seront tenues.

V. Déploiement des nouveaux smartphones

Marie-Anne Clerc présente ce point.

Un seul outil pour remplacer les TS vieillissants et les téléphones, pour presque tout faire : mail, saisie, applications ONF (désignation mobile, géorelevés, cubage mobile et autres à venir comme dresser un PV).

Une seule référence de matériel Samsung XCOVER4 : plus aisée pour gérer une flotte avec le souhait que celle-ci soit gérée par les SSR. Cet outil se gère comme un PC (le help desk sera le point de support). Les TDS seront recyclés en essayant de les valoriser.

Celui choisi est assez robuste, son ergonomie et sa technologie bien meilleurs que les TS, et surtout il est quatre fois moins cher. Ce matériel capte les 3G/4G. Le forfait voix est illimité et ouvert à des usages personnels (ainsi que l'internet).

Les DOM ne sont pas inscrit dans ce projet ; ils seront traités à part.

Le smart phone sera attribué à la personne et plus au poste : doit suivre avec la personne en cas de mutation (sauf DOM) avec le même numéro de téléphone.

VI. Note de service charte messagerie

Cette note a été présentée en CTC lequel a souhaité un avis du CHSCT, lequel est favorable après quelques amendements.

La direction indique que c'est une ligne de référence, notamment sur les comportements. C'est une charte de bonne pratique n'ayant pas de valeur coercitive. Une vigilance doit tout de même être apportée vis-à-vis de la consultation/rédaction des messages en dehors des horaires de travail. Sur le droit à la déconnexion, absent de cette charte, le DG précise qu'il doit faire l'objet d'un accord dans un cadre plus vaste.

Cette note sera passé au CCSE et au CTC d'octobre.

VII. Guide de protection fonctionnelle

Présenté par Valentine Barrault.

Ce guide a pour but à partir de fiches pratique évolutive de préciser comment s'applique la protection juridique en cas d'agression ou en cas de poursuite judiciaires à l'encontre de tous les personnels ONF (stagiaires inclus), y compris pour des faits en interne entre personnels de l'ONF.

VIII. Formation contre les violences sexistes et sexuelles

Reporté en septembre.

Prochain CCHSCT : 11 septembre 2019

Représentants EFA-CGC au CCHSCT : Patrice Hirbec et Arnaud Métails